

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit mars, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 8 mars 2024

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Jacques SERRAT  
Béatrice CARTAYRADE  
Michel PAPON  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Claudine HEBRARD  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Cyrille ROLLIN  
Julien CHAMBON  
Audrey LAFARGE  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE  
Samuel LEBEAUX

**Etaient représentés :**

Raymonde THESSANDIER ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,  
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

**Etait excusé :**

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-03-15 / 11

Représentant de la commune auprès de l'Agence « Cantal Ingénierie & Territoire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant de la commune auprès de l'Agence « Cantal Ingénierie & Territoire » en remplacement de Monsieur Olivier PRAT.

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Madame le Maire,  
Où le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

**EST DESIGNE** pour siéger auprès de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » :

Monsieur Michel PAPON

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 15 mars 2024**

**Le Maire,**



**Edwige ZANCHI**



**La Secrétaire de séance,**



**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 015-211501200-20240315-DELB20240315\_11-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1